SUBVENTION CARTE JEUNE MIDI PYRENEES 2015-2016

UNIQUEMENT POUR LES LYCEENS

Depuis la rentrée 2012 le conseil régional de Midi-Pyrénées alloue via la carte jeune une subvention de 10 à 50€ selon les ressources pour le paiement de la cotisation à un club de sport. Le Judo Club de Quint Fonsegrives est habilité à recevoir ce type de subvention qui se déduira

- du montant de la licence FFJDA que vous devez à votre inscription,
- du crédit/ sport alloué par la région sur votre Carte Jeune

Nom du Judoka……. Prénom…….

Date de naissance __ / __ / __ Numéro de la Carte Jeune _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _ _

Lycée fréquenté en 2015-2016……..

Montant total du crédit sport de votre Carte Jeune _ _ €

Je soussigné(e) …… donne le droit au Judo Club de Quint Fonsegrives de prélever le montant de ……€ sur le crédit sport de ma Carte Jeune pour couvrir au moins partiellement le coût d'acquisition de la licence FFJDA obligatoire à la pratique du judo. Ce montant sera déduit du crédit sport de ma Carte Jeune consultable sur internet.

💣 **Attention** le crédit sport de votre Carte Jeune pouvant être utilisé dans plusieurs clubs sportifs, assurez-vous que le montant que vous nous autorisez à prélever sur votre Carte Jeune est toujours disponible.

Dans le cas de fausses déclarations concernant le numéro de la carte, ou le montant de crédit sport encore disponible sur la Carte Jeune rendant la transaction ci-dessus impossible le montant total de la licence FFJDA restera dû par le judoka.

Signature du judoka lycéen (si majeur) ou de son responsable légal

……